

Le Petit Penchardais

À LA UNE

UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

ENFANCE

P. 20

Crédit photo : Baptiste GOUX-STERN (Penchardais 13 ans)

MAIRIE

NOUVEAUX RECRUTEMENTS
À PENCHARD

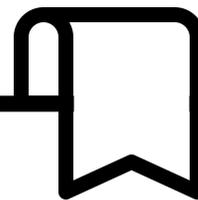
P. 4

CIVISME

RAPPEL DES RÈGLES :
URBANISME ET CIVISME

P. 12

SOMMAIRE



Mairie

P. 4

- Liste des délibérations votées
- Nouveaux recrutements à Penchard
- Réunion publique pour la sécurisation de la rue de Meaux
- Avis important concernant le cimetière de Penchard
- Economies d'énergie

Travaux

P. 6

- Carrefour Duquesne/Arpent Noir
- Des nouvelles portes
- Parking rue Lucien Duquesne
- Elagage des arbres

Vie du village

P. 8

- Un Penchardais en finale pour l'élection de Mister France Île-de-France
- Repas républicain du 14 juillet

Associations

P. 9

- Forum des associations 2023
- Association Fraternelle des Anciens de Penchard
- Club de Ju-jitsu Penchardais
- Brocante "Range ta chambre" par ALORS

Action sociale

P. 11

- Le Père Noël à Penchard
- Colis de Noël 2023

Civisme

P. 12

- Règles d'urbanisme
- Trottoirs et stationnement
- Entretien des trottoirs

Sorties & Agenda

P. 13

- Festival Meaux Blues
- Festival Meaux rire de rire

Vie pratique

P. 14

- Un peu d'humour dans ce monde de tri
- Profitez des aides de l'Etat et de la Région pour l'achat d'un vélo
- Ramassage des encombrants
- Déchets verts
- Campagne de vaccination contre l'HPV dans les collèges

LE COIN

DES PENCHARDAIS

P. 17

- Extrait de "COMME UN ARC-EN-CIEL" de Marcelline DELAMARRE

Retour en images

P. 18

Tribune libre

P. 19

- Majorité municipale
- Groupe de l'opposition

Enfance

P. 20

- Une nouvelle équipe pour le Conseil Municipal des Jeunes

Loisirs

P. 20

- Concours Bookface : le selfie qui défie l'imagination
- *Poèmes tout en vert* : un recueil qui a émerveillé les petits et les grands
- Les bénévoles de la bibliothèque reprennent le chemin de l'école, le jeudi une fois par mois
- Ateliers *Bulles ensemble* : création d'une BD inspirée
- Jeux
- Recette : Clafoutis individuels poire et chocolat



L'EDITO

du Maire



Contrairement à ce que la météo de ces derniers temps pourrait laisser penser, l'été touche à sa fin et une nouvelle année scolaire a commencé depuis le 4 septembre. Trois nouvelles professeures des écoles ont rejoint l'équipe enseignante. Je leur souhaite la **bienvenue à Penchard** et une intégration rapide au sein de l'équipe éducative.

Cet été de petits **travaux ont été réalisés au sein de l'école de l'Arpent**, tels que l'installation de sèche-mains soufflants dans les toilettes et d'un nouveau tableau ainsi que de petits bancs dans les classes des petites sections. Avec la mise en place des serviettes en tissu de la cantine, il s'agit d'améliorer notre empreinte écologique et les conditions d'apprentissage. De tels travaux d'amélioration ne peuvent être réalisés que lorsque leur coût reste modeste et peut être intégré au budget en cours. Nous restons **très vigilants en matière de dépenses**, notre budget communal restant très contraint malgré les efforts continus pour nous permettre de réaliser des projets de plus grande ampleur.

Le **projet d'extension de l'école de l'Arpent** suit son cours. Après la présélection de trois cabinets d'architectes appelés à soumettre un projet, le mois d'octobre verra la sélection définitive du projet retenu, après audition des trois candidats et réunion de la commission appel d'offres. La désignation du cabinet d'architecte retenu devra ensuite être validée lors du prochain conseil municipal.

A la rentrée, j'ai eu le regret de constater que nos collégiens n'ont toujours pas accès pendant leurs heures de cours d'EPS, au terrain de sport de la Commune de Crégy, le maire ayant décidé d'en interdire l'accès. J'ai saisi notre Conseiller Régional ainsi que le Président du Conseil départemental de cette difficulté. Ce dernier s'est engagé à organiser une réunion avec le maire de Crégy pour trouver une solution à cette situation qui est totalement inadmissible pour nos collégiens.

Le **projet de sécurisation de la rue de Meaux** prend forme. Il a fait l'objet d'une réunion publique le mercredi 27 septembre, lors de laquelle les riverains ainsi que plus généralement tous les Penchardais présents ont pu faire part de leurs interrogations quant à cette nouvelle configuration.

Sur le plan des **animations communales**, les Penchardais ont pu se retrouver et participer aux 1ères **Olympiades Penchardaises** le 14 juillet à l'occasion du barbecue républicain. Au mois de septembre, les associations œuvrant à Penchard ont pu se présenter à l'occasion du **traditionnel forum** et au mois d'octobre a eu lieu le **repas annuel de nos aînés dynamiques**, dans une ambiance conviviale et festive. La fin d'année approchant, il sera bientôt temps de fêter **Halloween** et un peu plus tard d'accueillir **le Père Noël** qui viendra, comme chaque année, sur la place de la mairie pour une séance photo avec les petits Penchardais.

Enfin je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle **commémoration du 11 Novembre**, afin de rendre hommage à tous ceux qui ont payé de leur vie la défense de notre Patrie. En cette période trouble, ce devoir de mémoire apparaît encore plus important.

Marc ROUQUETTE.

RESTONS EN CONTACT

Ecrivez-moi sur mairie@penchard.fr ou prenez rendez-vous au 01 64 34 10 86



Cérémonie des vœux

M. le Maire est ravi de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra le **mercredi 10 janvier 2024 à partir de 19h30 à la salle des fêtes de Penchard.**



Liste des délibérations votées

Conseil Municipal du 21 septembre 2023

- ◆ DÉLIBÉRATION N°20-2023 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- ◆ DÉLIBÉRATION N°21-2023 : Durée d'amortissement (amortissement des subventions d'équipement) et neutralisation
- ◆ DÉLIBÉRATION N°22-2023 : Décision modification n°1 au Budget 2023
- ◆ DÉLIBÉRATION N°23-2023 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
- ◆ DÉLIBÉRATION N°24-2023 : Avis portant sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Nouveaux recrutements à Penchard



Une nouvelle ATSEM

Le départ à la retraite de Josette a mené au recrutement d'une nouvelle ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, pour la rentrée de septembre.

Les compétences requises pour ce poste sont variées, allant de bonnes capacités d'organisation et de communication à une connaissance approfondie du développement de l'enfant. L'ATSEM joue un rôle important en maternelle. Elle assiste l'enseignant dans la gestion quotidienne des enfants, en veillant à leur sécurité, en les aidant dans leurs activités et en favorisant leur développement.

Titulaire d'un CAP Petite Enfance, et après sa formation d'ATSEM, **Anne-Sophie** est arrivée en juin, afin d'assurer une transition en douceur, essentielle pour la stabilité et le bien-être des enfants. A la rentrée de septembre, elle a accueilli les enfants et leurs parents avec enthousiasme et bienveillance.



Un nouvel agent technique

La traversée aux heures d'entrée et de sortie d'école est une priorité pour la sécurité des enfants. C'est pourquoi la commune a recruté un agent pour faciliter cette traversée et éviter aux autres agents communaux d'arrêter leurs missions en cours.

Carmen est arrivée à la rentrée de septembre, elle est déjà devenue un visage familier pour les enfants et leurs parents, créant ainsi un lien de confiance et de sécurité, en offrant un environnement sûr lors des trajets scolaires.

Cela encourage aussi les enfants à adopter de bonnes habitudes de sécurité routière dès leur plus jeune âge.

Nous leur souhaitons une nouvelle fois la bienvenue à Penchard et nous sommes très heureux de les compter parmi le personnel communal.

Fermeture de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée du samedi 23 décembre au lundi 1er janvier 2024 inclus : la permanence des élus ne sera pas assurée les 2 samedis durant cette période. Belles fêtes de fin d'année !

Réunion publique pour la sécurisation de la rue de Meaux

La **sécurité** au sein de notre village a de tout temps été au cœur des priorités des différentes équipes qui se sont succédées, même si parfois les aménagements ont mis du temps à voir le jour.



L'équipe municipale actuelle est naturellement dans cette continuité et comme nous nous y étions engagés, nous avons étudié le problème de la **sécurisation de la rue de Meaux**. Cette artère principale de notre village qui donne accès au cœur du bourg en provenance de Crégy-lès-Meaux encourage, de par sa configuration de longue ligne droite, les vitesses élevées en entrée ou sortie d'agglomération.

Initialement nous nous étions rapprochés d'ID77 qui est le service ingénierie du département, et nous avons été invités à nous faire assister par un cabinet d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Ainsi, après une période de réflexion et de travaux au sein de la commission communale, nous avons contacté, après une étude comparative, le **cabinet BEC** spécialiste, notamment en aménagements routiers, pour valider le projet que nous avons élaboré en commission travaux. Ce dernier a donc mis aux normes cette première ébauche tout en nous proposant des améliorations. Une réunion a ensuite été organisée, avec le responsable du service départemental des infrastructures routières et l'adjoint à la responsable de l'ARD de Villenoy, afin de connaître leurs observations sur le projet.



Finally, on September 27, a **public meeting** was organized during which M. Vaillant of the cabinet BEC came to present to the Penchardais present the result of several months of studies. Everyone agreed to recognize that **the project was particularly successful, and that it took into account and treated with ingenious solutions the different problems posed by this axis** (stationing, speed...).

Some remarks were nevertheless made concerning the removal of the stop sign at the intersection Grande rue/rue de Meaux/rue de Neufmontiers or on the capacity of the raised platforms to produce the desired effect of speed reducers. M. Vaillant brilliantly explained that if these were correctly implemented, their effectiveness would be proven.

As the study phase is over, it is now time to move on to the implementation of this improvement. This will be the subject of several steps, the first of which will be the **implementation of a temporary improvement allowing for the verification of the relevance of the proposed solutions**. This phase will last from one to two months before the definitive works begin.

These works, which include a stormwater management/urban stormwater management for which the commune is no longer competent, we are therefore waiting for the vote on the budget of the DEA (regional water management of the town of Meaux) which manages our stormwater management, for the validation of this part of the work.

Our budget being very constrained due to the extension project of our school, we have chosen to limit in a first step these works to the **implementation of raised platforms, the security of parking spaces and the creation of the missing part of the sidewalk to rejoin the rue du Capitaine Guy Hugot Derville**. We are aware that the pavement, like the sidewalks, would also need maintenance, but these works will be the subject of a further budgetary commitment.

Avis important concernant le cimetière de Penchard

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2223-17 et L.2223-18, ainsi que ses articles R.2223-13 à R.2223-23, une **procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon** est actuellement en cours dans le cimetière communal de Penchard. Cette procédure concerne les concessions qui ont plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation remonte à au moins dix ans, et qui présentent visiblement un manque d'entretien. Nous vous invitons à consulter la **liste des concessions concernées affichée devant la mairie ou au niveau du portail du cimetière** afin de vous manifester si vous êtes un descendant, successeur ou représentant légal d'une de ces concessions.

Economies d'énergie

Depuis deux années maintenant, nous attachons à **améliorer notre parc de candélabres** en rénovant ceux qui peuvent l'être et en remplaçant intégralement ceux qui trop vétustes ne peuvent pas l'être. Cette opération assez coûteuse se déroule en trois phases et nous allons, dans les prochaines semaines, **lancer la phase deux qui concernera les rues L. Duquesne, rue de Meaux, rue de l'Arpent Noir, rue du pré de la Ville et allée du Bois d'Automne.**

L'objectif recherché est de permettre la réalisation d'**économies substantielles** à l'heure où toutes les énergies coûtent de plus en plus cher. Un grand nombre de nos candélabres étant de technologie très ancienne, le passage à la technologie LED apporte immédiatement une amélioration de la qualité de l'éclairage, ainsi que des économies non négligeables tout à la fois par la baisse de consommation électrique et un moindre coût d'entretien lié à une plus grande fiabilité.

Par ailleurs, nous avons fait le choix, comme de nombreuses autres communes, de procéder à **l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit**, pour des raisons à la fois écologiques et économiques.

La combinaison de ces deux décisions n'a pas tardé à porter ces fruits, ainsi, depuis le début de l'année **nous avons économisé plus de 17000 KWh, soit plus de 6000€** sur la seule facture d'éclairage public, malgré des tarifs d'électricité en forte hausse et un parc de candélabres non encore rénové dans son intégralité.

Ces résultats sont donc très **encourageants** et vont encore progresser lors des deux prochaines années.

Notre motivation à **maîtriser les dépenses** reste entière et constitue un préalable à la réalisation de projets de plus grande ampleur tels que l'extension de notre école ou la sécurisation de la rue de Meaux.

TRAVAUX

TRAVAUX PASSÉS ET À VENIR

Les travaux d'entretien et d'aménagement se poursuivent sur la commune.

Carrefour Duquesne/Arpent Noir

Les projets ne se réalisent pas tous au rythme que nous souhaiterions, mais ils se réalisent !

Comme quelques habitants ont pu le constater, après avoir revu le projet en tenant compte de certaines remarques des riverains, **la modification du carrefour rue Lucien Duquesne rue de l'Arpent Noir est en cours de réalisation.**

Dans un premier temps, deux opérations ont été effectuées : **la pose de potelets** sécurisant le trottoir, et le **marquage temporaire au sol** des modifications à venir.

Pour rappel, la matérialisation des zones de circulation est faite de manière provisoire, à l'aide de balises autorelevables, afin de permettre **une période de tests nécessaire à la validation du projet.** Il est à noter que, pour **limiter les coûts**, ces travaux sont réalisés par Maxime, notre employé communal, et des élus.



Pose des potelets de sécurité



2 nouvelles portes à la salle des fêtes

Des nouvelles portes

Nous continuons de rénover nos bâtiments communaux qui en ont grand besoin.

Salle des fêtes

Après avoir refait entièrement l'intérieur de la grande salle, du bar et de la cuisine, puis installé un lave-vaisselle, **le remplacement de la porte d'entrée** et de **l'issue de secours** de la salle des fêtes a été réalisé mi-octobre. Cela permettra de renforcer la sécurisation de cette salle mais également de diminuer un peu la déperdition énergétique.

Mairie

Le changement de plusieurs portes et fenêtres de la mairie ayant déjà été fait, il restait **une porte à rénover** : celle qui permet la communication avec la cour intérieure.

Le choix s'est fait d'une porte en corrélation esthétique avec celle déjà en place depuis plusieurs années dans ce couloir, permettant là aussi de renforcer la sécurité, mais surtout de limiter les déperditions de chauffage.

Parking rue Lucien Duquesne

Ouvert au public

Malgré des pessimistes qui avaient prédit qu'il ne se réaliserait pas, et des pressés qui n'imaginaient pas le travail nécessaire pour ce genre de projet, il est dorénavant en service.

Cette aire de stationnement, dont le chantier a été confié à la société Eiffage, a connu quelques soucis de réalisation :

- problème de revêtement non satisfaisant qui a dû être refait,
- branchement du système d'alarme de la cuve de récupération des hydrocarbures qui à cette heure n'est toujours pas réalisé,
- livraison des panneaux de signalisation toujours pas effectuée.



Ce parking propose **une quinzaine de places de stationnement** dont une pour personnes à mobilité réduite. Rappelons l'objectif de ce parking qui vise à **désengorger le stationnement Grande Rue**, tout en évitant les véhicules garés sur la voie piétons de la rue Lucien Duquesne en facilitant l'accès au commerce situé Grande rue. Plus tard, une borne de recharge pour voiture électrique sera installée.

L'entrée du parking se fait par l'accès situé en aval de la rue, et la sortie se fera en amont au niveau du 1B.

La rue Lucien Duquesne étant à ce niveau en sens unique, le projet de mettre en double sens les premiers 30 m est à l'étude, afin de permettre de ressortir Grande Rue, sans avoir à faire tout le tour, et donc ainsi limiter la circulation à proximité de l'école.

Elagage des arbres

La végétation se développe, notamment les arbres, et ces derniers ont besoin d'être taillés régulièrement. Cependant contrairement à ce que certains pourraient penser, cela **ne peut pas se faire à n'importe quelle période**, sans que les arbres n'en souffrent.

L'an dernier une surcharge de travail de la société retenue, ne lui a pas permis de tailler les arbres de certaines rues du village dans la période donnée. **Cela sera fait cette année**, notamment dans les rues du Tacot, des Acacias, des Eglantiers et le chemin de la Mare Lorin.

Un Penchardais en finale pour l'élection de Mister France Île-de-France

Kilian BENARD, jeune homme de 18 ans, est sur le point de représenter fièrement son village et la Seine-et-Marne à la finale de l'élection de Mister France Île-de-France, qui aura lieu à Villabé le 28 octobre 2023.

Né à Tournan-en-Brie, Kilian a élu domicile à Penchard en 2014. Actuellement étudiant en architecture d'intérieur, il combine avec brio ses études exigeantes avec sa passion pour le handball, où il évolue fièrement au sein de l'équipe de Lagny en N2.

Lors d'une récente interview, Kilian a exprimé son enthousiasme à l'approche de la finale et sa détermination à représenter la région de Seine-et-Marne sous son meilleur jour. Il a également affirmé son engagement à promouvoir les valeurs de l'Île-de-France.

Alors que la finale de Mister France Île-de-France approche à grands pas, Kilian compte sur le soutien de tous les Penchardaises et Penchardais pour le porter vers la victoire. Le 28 octobre à Villabé, notre jeune Penchardais représentera non seulement la région, mais aussi notre beau village.

Nous sommes convaincus que Kilian brillera lors de cette compétition, et nous l'encourageons à poursuivre ses rêves avec autant de détermination et d'élégance que nous lui connaissons.



Article rédigé par Hélène NOURRY

Repas républicain du 14 juillet

C'était déjà la troisième édition, nous pouvons maintenant le dire, de l'habituel repas républicain qui a eu lieu ce 14 juillet 2023 sur le champs de foire. Bien que l'été paraisse maintenant lointain, **le repas s'est déroulé avec une météo excellente** sous le signe de la **convivialité**, toujours organisé autour d'un barbecue où tout le monde peut apporter ses grillades à faire cuire sur place. C'est également le moment de la **cérémonie pour l'accueil des nouveaux arrivants** où M. le Maire prend la parole pour souhaiter officiellement la bienvenue aux nouveaux Penchardais arrivés sur la commune dans le courant de l'année.

Le **Conseil Municipal des Jeunes** a réservé aux enfants présents une animation autour d'une activité créative pour réaliser une fresque républicaine.

L'équipe communale avait préparé une animation différente du traditionnel tournoi de pétanque en proposant des **Olympiades Penchardaises**. Les Penchardais ont pu s'affronter en équipes durant tout l'après-midi autour d'épreuves toutes pensées et organisées par les conseillers municipaux. Pas moins de **9 équipes** ont été confrontées à leur culture générale, leur sens de l'observation, d'organisation, d'habileté, de rapidité, de l'équilibre ou encore à leur qualité de mémorisation. Toutes ces épreuves à partager ont été élaborées **pour les plus grands comme pour les plus petits** afin que tout le monde puisse participer et s'amuser.



Les équipes ont donc été constituées de manière à **privilégier le partage intergénérationnel** et les plus diversifiées étaient alors avantagées lors des épreuves : un excellent moyen de faire connaissance avec ses concitoyens tout en s'amusant. Le succès a été au rendez-vous. **Tout le monde s'est beaucoup amusé** et il semble que le rendez-vous soit déjà pris pour l'année prochaine pour certains afin de prendre leur revanche. 2024 sera l'année des Jeux Olympiques de Paris. Nul doute que des Olympiades à la hauteur de cet événement seront à nouveau organisées, avec des épreuves encore plus innovantes. **Le rendez-vous est pris !**



AFAP

Association Fraternelle des Anciens de Penchard

Le 15 octobre 2023, les anciens de la commune se sont retrouvés lors du repas offert par la commune. Si vous voulez retrouver cette ambiance festive, **venez nous rejoindre à l'association Fraternelle des anciens.**

Pour une modique cotisation annuelle, nous vous proposons **chaque mois une activité différente** telle que : Repas à thème, loto alimentaire ou événementiel (fêtes des mères ou St Nicolas), excursions ludiques ou sorties théâtrales.

L'assemblée générale, qui se déroule en début d'année, se termine par **le partage de la galette des rois.**

Vous êtes intéressés par notre activité, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante :

Mme **DEMETS** Françoise

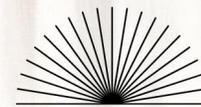
16 rue de Neufmontiers - 77124 PENCHARD

Téléphone : **01 60 09 57 25** (répondeur)

Club de Ju-jutsu Penchardais



Horaires des cours



ENFANTS
5/7ans : vendredi 18H30 à 19H30
8/12ans : mercredi 18H à 19H30

ADOS/ADULTES
Mercredi 19H30 à 21H30 et
vendredi 20H à 22H

club de ju-jutsu Penchardais

SALLE OMNISPORT, RUE DE NEUFMONTIERS 77124 PENCHARD
CJJP.WAJUTSU@GMAIL.COM 06. 82. 90. 54. 41



Forum des associations 2023

Comme chaque année, le forum des associations s'est tenu le samedi 2 septembre sur le plateau sportif de Penchard. Cette édition, au format plus réduit et plus pratique pour les associations très sollicitées en cette période de reprise des activités, **aura permis aux Penchardais de venir à la rencontre des associations Penchardaises** entre 14h et 17h.

Nous remercions toutes les associations présentes et tout particulièrement l'association **FEET OF DANCE** pour sa démonstration de danses qui participe grandement à l'animation du forum. Il était également possible de taper la balle sur les tables de ping-pong déplacées pour l'occasion ou encore sur le mini terrain de tennis pour s'essayer aux jeux de raquettes.





ASSOCIATION ALORS
ORGANISE SA 1ÈRE BROCANTE SPÉCIALE ENFANTS

“Range ta chambre!”

DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023
9H 16H
SALLE DES FÊTES DE PENCHARD

JOUETS
LIVRES
VÊTEMENTS, ...



BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

STANDS RÉSERVÉS AUX 0-16 ANS
7€ PENCHARDAIS - 9€ EXTERIEURS LA TABLE DE 1.80M
PLACES LIMITEES RÉSERVE-VITE À:
ASSOCIATIONALORS@GMAIL.COM

Le Père Noël à Penchard

La mairie de Penchard a à cœur de continuer à faire vibrer la magie de Noël et souhaite que, cette année encore, **le Père Noël fasse un arrêt remarqué à Penchard** pour faire briller les yeux des enfants.

Aussi, après des négociations haletantes entre M. le Maire et le Père Noël, ce dernier a décidé de consacrer un peu de son temps pour venir à la rencontre des petits et grands Penchardais.

Venez rencontrer le **Père Noël le samedi 16 décembre de 14h30 à 17h place de la mairie** : cela sera l'occasion pour les enfants de lui chuchoter leurs listes de jouets et de repartir avec une photo souvenir !



Colis de Noël 2023

La mairie renouvelle sa traditionnelle opération de distribution des colis de Noël : cette année, la Commission Action Sociale a décidé de changer l'organisation.

En effet, à partir de cette année, seules les personnes **nées avant le 31 décembre 1952**, et qui en ont fait la demande expresse avant le 10 novembre 2023, recevront la distribution des colis, dans l'objectif de réduire le gaspillage et son impact environnemental. Pour cela, nous vous invitons à compléter et à nous retourner le coupon ci-dessous, ou à le remplir en ligne sur notre site penchard.fr.

La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à la salle des fêtes de Penchard, de 9h30 à 12h sur présentation d'une pièce d'identité.

La distribution des colis sera l'occasion de partager un moment convivial autour d'une collation.



BON COLIS DE NOËL 2023

à déposer avant le 10 novembre 2023 en mairie
ou à compléter en ligne sur penchard.fr



M. et/ou Mme

Né(e) le

Demeurant au

Désire(nt) recevoir le colis de Noël.

Signature :



Règles d'urbanisme

Comme déjà évoqué dans le Petit Penchardais, nous constatons régulièrement pour ne pas dire toutes les semaines, que les règles d'urbanisme sont enfreintes par de nombreux Penchardais.

Quelques rappels :

- Les réalisations d'**abris de jardin** doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, si leur surface projetée est supérieure à 5m²
- Les travaux de rénovation avec **changement de toiture**, de **portes ou fenêtres**, de **ravalement** ou d'**isolation par l'extérieur** doivent également faire l'objet d'une déclaration préalable.
- La **réalisation et la modification de clôtures** sont également soumises à cette déclaration.
- La construction ou la mise en place de **piscine** même hors sol sont soumises également à une déclaration en fonction de leur surface.
- Quant aux **constructions ou extensions de bâti**, elles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire en fonction de leur surface ou de leur position.
- Les **clôtures de haie végétalisée** ne doivent en aucun cas déborder de la limite séparative de la propriété, que cela soit une limite avec un voisin ou une limite avec l'espace public.

D'une manière générale n'hésitez pas à venir en mairie ou à appeler pour vous informer.

Occupation de l'espace public :

Que cela soit un **échafaudage**, des **engins garés** pour livraison ou pour travaux durant plusieurs heures, il est impératif de faire préalablement, c'est-à-dire bien avant, une **demande d'occupation de l'espace public**, à la suite de quoi, un arrêté sera mis en place pour valider votre demande.

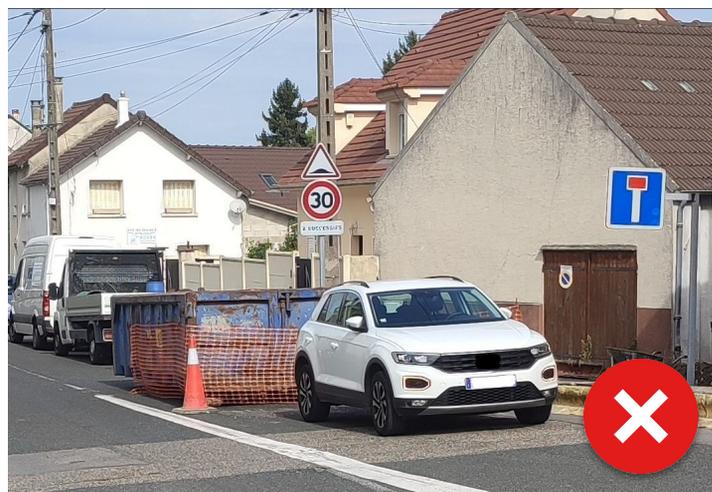
Toutefois le respect de l'arrêté et la mise en sécurité de la zone **sont à la charge du demandeur**.

Ces dernières semaines nous avons eu des occupations sauvages qui ont mis en péril **la sécurité des usagers et des piétons**, et ceci n'est pas admissible.

Pour rappel, le non-respect des lois et règles d'urbanisme est sanctionnable.

RAPPEL : Le PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) de la commune est en accès libre sur le site internet www.penchard.fr. Vous y trouverez un grand nombre de renseignements.

Photos non exhaustives prises au hasard à titre d'illustration



Trottoirs et stationnement

Là également, nous avons, par le passé dans de précédents numéros du Petit Pencharçais, évoqué ce sujet qui reste malgré tout d'actualité.

Les trottoirs sont des lieux exclusivement **réservés aux piétons**, et un véhicule ne doit en aucun cas empêcher leur passage, y compris la nuit, de manière à ne pas gêner la circulation sur les trottoirs.

La sécurisation de la rue de Meaux passe également par le respect des règles du code de la route en terme de stationnement.



Nous rappelons également que :

- Le **brûlage** d'herbe, de bois ou de tout autre matériau est interdit.
- Les **sacs de déchets verts** doivent être mis sur le trottoir au plus tôt le lundi midi pour le ramassage du mardi matin, et ne doivent en aucun cas rester au-delà du mardi soir.
- Les **bacs d'ordures ménagères et de recyclables** doivent être mis en place le mercredi soir, pour le ramassage du jeudi matin, et doivent être rentrés au plus tard le jeudi soir.

Entretien des trottoirs

Que disent les textes de loi ?

C'est le code général des collectivités territoriales en ses articles L2212-2 et L2122-28 qui précise les règles en matière de trottoir :

Trottoir situé devant une maison individuelle

Devant une maison individuelle, **l'entretien du trottoir incombe à l'occupant**. Selon les cas, il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier. L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée, si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches par vous-même.

Trottoir situé devant un immeuble (copropriété verticale)

Dans une copropriété verticale (*immeuble*) c'est au **syndic de copropriété de s'acquitter de cette mission**. Le plus souvent c'est l'entreprise de nettoyage qui entretient la résidence qui s'occupe aussi du nettoyage de la portion de trottoir concernée.

SORTIES & AGENDA



Festival Meaux Blues

Du 8 au 24 nov.

Multiple lieux à Meaux

Retrouvez la 13e édition avec une programmation exceptionnelle

Renseignements :

01 83 69 04 44

Plus d'info www.theatre-meaux.fr



Festival Meaux rire de rire

Du 20 au 31 janv.

Théâtre Luxembourg

Renseignements :

01 83 69 04 44

Plus d'info www.theatre-meaux.fr

Un peu d'humour dans ce monde de tri

Avec des performances de tri de l'ordre de 57 Kg d'emballages recyclables légers triés par habitant, les performances de tri des habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne les placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins, malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, de plus en plus d'erreurs de tri sont constatées dans les bacs jaunes.

Face à ce constat, le SMITOM et ses quatre adhérents (*Covaltri77, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Val d'Europe Agglomération et la Communauté de Communes Plaine-et-Mont de France*) souhaitent rappeler aux usagers les bons gestes de tri à adopter.

DE QUELLES ERREURS DE TRI PARLE-T-ON ?

25 % : c'est la quantité de déchets constatée dans les bacs de tri et qui sont impropres au recyclage. Aussi nommés «refus de tri», ces erreurs peuvent être classées en deux catégories :

Première catégorie de refus : les objets qui ne sont pas des emballages et qui sont retrouvés de manière régulière dans la collecte : les petits électroménagers, les jouets, les textiles sanitaires et les vêtements. Ils n'ont donc pas leur place dans ce contenant. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Les bouteilles, bocaux et flacons en verre sont des emballages. Cependant, ils font l'objet d'une collecte spécifique et doivent être déposés dans les points d'apports volontaires présents dans les communes et sur les parkings de certaines grandes surfaces.

Seconde catégorie de refus : les emballages imbriqués les uns dans les autres ou jetés dans des sacs fermés. Les machines installées sur le centre de tri séparent les déchets par type de matériau grâce à des capteurs optiques. Elles affinent le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées. Les emballages imbriqués, ou enfermés dans des sacs, ne peuvent pas être correctement identifiés ; ils sont écartés du process et ne seront pas valorisés.

POURQUOI ÉVITER LES ERREURS DE TRI ?

- **Un coût environnemental :**

Une fois acheminés au centre de tri par les camions de collecte, les sacs et diverses erreurs de tri seront écartés de la chaîne de tri, mis au refus puis de nouveau transportés en camion à l'usine d'incinération. Ces déchets génèrent de ce fait plusieurs transports et traitements. Placés directement dans le bon bac, ces déchets auraient été acheminés directement au Centre de Valorisation Énergétique pour être valorisés en énergie.

- **Un coût sanitaire :**

Selon la nature des déchets, il peut y avoir des risques pour le personnel qui trie manuellement (seringues, verre...) même si aujourd'hui une grande partie du process est mécanisé.

- **Un coût financier :**

Un déchet mal trié a des conséquences financières qui à terme se répercutent sur les usagers. Les erreurs de tri représentent un surcoût pour les collectivités. En effet, les déchets non-recyclables une fois arrivés au centre de tri doivent être pris en charge pour retourner dans la bonne filière de recyclage. Par ailleurs, certaines erreurs peuvent endommager les équipements ou perturber le fonctionnement du centre de tri induisant des coûts pour la collectivité (incendie, explosion..).

LES QUATRE RÈGLES D'OR POUR BIEN TRIER :

1. Tous les papiers et les emballages se trient... pas les objets qui sont à jeter dans les ordures ménagères ou en déchèteries (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, vaisselle...). Les emballages en verre (bouteilles, bocaux...) doivent toujours être déposés en points d'apport volontaire ;
2. Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs ;
3. Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. L'eau est précieuse ;
4. Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres. Si le volume du bac est insuffisant, il est possible de demander un remplacement de son bac par un bac de capacité supérieure en contactant sa communauté de communes.

EN CAS DE DOUTE :

Consultez le site : www.consignedetri.fr ou téléchargez l'application gratuite «guide du tri» de Citeo depuis votre smartphone ou posez vos questions sur trifacile@smitom-nord77.fr

ME CHAUFFE PAS,
LE BAC DE TRI,
C'EST PAS POUR NOUS !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.



FINI DE JOUER POUPEE,
LE BAC DE TRI,
C'EST PAS POUR NOUS !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.



STOP AUX ORDURES
MÉNAGÈRES DANS
LES BACS DE TRI !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.



CROTTE ALORS,
LE BAC DE TRI,
C'EST PAS POUR NOUS !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.



VIEILLE CHAUSSETTE,
LE BAC JAUNE,
C'EST PAS POUR NOUS !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.



ON EST VERTS,
LA POUBELLE DE TRI,
C'EST PAS POUR NOUS !



LES EMBALLAGES EN VERRE VONT
DANS LES BORNES DÉDIÉES AU VERRE.



EMBALLAGES IMBRIQUÉS,
PAS RECYCLÉS !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.



SANS SAC ET EN VRAC,
C'EST DANS LE BAC !



SEULS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES
VONT DANS LE BAC DE TRI.





ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action

Profitez des aides de l'Etat et de la Région pour l'achat d'un vélo

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, et pour favoriser l'équipement des ménages, surtout ceux des plus précaires, l'Etat a revu sa **prime à la conversion** et **les aides à l'achat de vélo** sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.

Qui peut profiter de cette aide ?

Les personnes qui peuvent profiter de cette aide sont :

- les personnes **majeures**, habitant en France
- les personnes **en situation de handicap** (possédant un justificatif de leur situation)

En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :

- les critères d'attribution ont été revus dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022)
- si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 €, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide
- le marquage des vélos est obligatoire. Un identifiant unique doit être inscrit sur le cadre du vélo pour lutter contre le vol et le recel.

Quelles sont les caractéristiques que le vélo doit avoir ?

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être **neuf**
- ne pas utiliser de batterie au plomb
- être un **cycle à pédalage assisté**
- **cycle classique** : sans assistance électrique (à condition que le revenu fiscal de référence par part soit inférieur ou égal à 6 358 € ou si la personne est en situation de handicap)
- **ne pas être donné** par l'acheteur l'année qui suit l'acquisition.

Comment profiter de ce bonus ?

Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site www.primealaconversion.gouv.fr dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

Quelles sont les pièces justificatives à avoir ?

Pour que la demande soit **valide**, l'acheteur doit fournir les pièces justificatives suivantes :

- copie de la **facture d'achat** du vélo mentionnant l'identifiant
- copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
- copie d'un **justificatif de domicile** de moins de trois mois
- **relevé d'identité bancaire** du bénéficiaire.
- copie de l'**avis d'imposition** de l'année précédant l'achat (par exemple, pour un paiement effectué en 2023, l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 est nécessaire)

LA PRIME À LA CONVERSION

Vous pourrez bénéficier de cette prime :

- si vous vous débarrassez d'un véhicule ancien ou polluant (*utilitaire ou voiture*) et que vous achetez un vélo
- si votre revenu fiscal de référence par part est inférieur à 6358 € ou si le vélo est destiné à une personne en situation de handicap

Toutes les aides sont plafonnées à 40 % du coût d'achat. RDV sur www.primealaconversion.gouv.fr

L'aide à l'achat vélo évolue !

À partir de septembre 2023, de nouvelles offres désormais cumulables avec les aides locales :

à partir de

400 €*

pour l'achat d'un **vélo pliant, cargo, adapté* ou à assistance électrique****

200 €*

pour l'achat d'un **kit d'électrification** installé par un professionnel

100 €*

pour l'achat d'un **vélo mécanique***** (15 - 25 ans)

Pour les professionnels

150 €

par an pour le **leasing de vélo** (max 5 vélos sur 3 ans, entreprise de -50 salariés)



Mobilité Île-de-France

Cette aide est indépendante des aides apportées par l'Etat.

La Région Île-de-France a mis en place une aide à l'achat pour différents types de vélos.

Une plateforme de demande d'aide a ouvert le 4 septembre 2023, et prend en compte les factures datées à partir du 20 avril 2023.

Tous les détails et conditions sur www.iledefrance-mobilites.fr

Ramassage des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue gratuitement, **sur rendez-vous** à prendre sur penchard.fr/encombrants ou rendez-vous directement en mairie pendant les heures d'ouverture.

Déchets verts

La dernière distribution gratuite des sacs à déchets verts se tiendra le **samedi 4 novembre 2023 de 9h à 12h** à l'atelier technique communal (allée du Bois d'Automne). Le dernier ramassage de l'année s'effectuera quant à lui le mardi 28 novembre.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE



EN AUTOMNE,
POUR BIEN ROULER

- ✓ **Vérifiez** l'état de vos pneus, feux et essuie-glaces avant chaque trajet 🚗
- ✓ Dès la tombée de la nuit, rendez-vous **bien visibles** par les autres usagers 🚗
- ✓ Par temps de pluie ou de brouillard, **allumez vos feux, ralentissez et augmentez les distances de sécurité** 🚗



LE COIN DES PENCHARDAIS

Un rayon de soleil
Quelques gouttes de pluie
Sur le pont tracé dans le ciel
Les 7 couleurs de l'Infini.

[extrait de "COMME UN ARC-EN-CIEL"
(décembre 1999)]

Marcelline DELAMARRE
Habitante et native de Penchard

Campagne de vaccination contre l'HPV dans les collèges



Le gouvernement a annoncé sa décision de faire bénéficier les collégiennes et collégiens de la vaccination HPV, dès le 4 septembre 2023. Cette campagne de vaccination a donc été lancée dans les collèges par le ministre de la Santé et le ministre de l'Education Nationale.

L'HPV, C'EST QUOI ?

L'HPV (Human Papilloma Virus) est un ensemble de virus très contagieux. Il en existe plusieurs types. 70 à 80 % des hommes et des femmes sont infectés au moins une fois dans leur vie.

Ces infections peuvent être responsables de plusieurs types de cancers, aussi bien chez les hommes (cancers de la bouche, gorge, pénis, anus) que chez les femmes (cancers de la bouche, vulve, vagin, col de l'utérus). La transmission se fait par contact intime et peut avoir lieu tout au long de la vie.

Filles ou garçons, il est important d'aborder le sujet et de prévenir cette infection.

LES SYMPTÔMES

La majorité des infections est silencieuse. Elles peuvent aussi se manifester par des démangeaisons, des saignements, des petites verrues sur les organes génitaux, des douleurs ou pressions dans le bassin.

LE TRAITEMENT

Il est local (médicaments) ou chirurgical (cautérisation, cryothérapie ou laser). La chirurgie sera d'autant plus importante que l'infection sera avancée.

LA PRÉVENTION

Dès l'âge de 11 ans, à partir de la 5e dans les collèges, un vaccin sera proposé. Une équipe médicale et soignante se déplace en Seine-et-Marne, dans les différents collèges, pour vacciner les enfants.

Le vaccin est gratuit s'il est effectué dans les collèges. Chez votre médecin traitant, il sera pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie.

RETOUR EN IMAGES



18 juillet

Construction du parking
Lucien Duquesne



2 septembre

Forum des associations



7 octobre

Election du Conseil Municipal des Jeunes



17 octobre

Repas des anciens organisé par la commune



20 octobre

Conférence "jeu" discrimine par les
bénévoles de la bibliothèque

Majorité municipale

Dans son dernier livre, « Faites les lire », Michel DESMURGET, Docteur en Neurosciences et directeur de recherches à l'INSERM, montre que la lecture pour le plaisir est un antidote certain à l'émergence du « crétin digital ».

Des centaines d'études montrent le bénéfice massif de cette pratique sur le langage, la culture générale, la créativité, l'attention, les capacités de rédaction, les facultés d'expression orale, la compréhension d'autrui et de soi-même, ou encore l'empathie, avec, *in fine*, un impact considérable sur la réussite scolaire et professionnelle.

Il apparaît qu'aucun autre loisir, aucune activité sportive ou aucune autre activité culturelle n'offre un éventail de bienfaits aussi large. La lecture est tout simplement irremplaçable !

Dans notre petit village de Penchard, nous avons la chance d'avoir 3 bénévoles de la bibliothèque exceptionnels qui ne ménagent pas leurs efforts pour donner à nos enfants le goût de la lecture et qui permettent ainsi aux enfants de nourrir, à travers la lecture les trois piliers fondamentaux de leur humanité, à savoir aptitudes intellectuelles, compétences émotionnelles et habiletés sociales.

Au-delà de leur présence, chaque semaine, à la bibliothèque, ils sont présents à l'école, mènent des ateliers, animent des conférences... Ils ont intégré avec une agilité certaine le réseau de lecture de la CAPM au sein duquel leur dynamisme et leur dévouement sont fortement enviés.

Je tenais encore une fois à leur exprimer notre profonde gratitude à l'égard du travail remarquable qu'ils fournissent pour le bonheur de tous, du plus jeune au plus âgé. Merci Christiane, Guillaume et Virginie !

Géraldine DUPARAY

1^{ère} adjointe en charge des finances

Groupe de l'opposition

Liste Unis, le ❤️ de Penchard bat plus fort

Chères Penchardaises, chers Penchardais,

Les vacances sont belles et bien finies et nos petits Penchardais ont repris le chemin de l'école. Les beaux jours jouent les prolongations pour le bonheur de chacun, même si notre conscience collective ne peut ignorer l'enjeu global du dérèglement climatique que ces records de chaleur enregistrés veulent nous signifier.

Dans un premier temps, nous revenons sur notre intervention concernant le déroulement des cours d'EPS de nos collégiens. Suite au courrier adressé par Monsieur le Maire de Penchard au Président du Syndicat Intercommunal du collège et Maire de Crégy-lès-Meaux, ce dernier a répondu négativement à la mise à disposition du nouveau terrain synthétique de football. Il confirme toutefois qu'une solution pérenne, à l'étude depuis mai 2021, sera apportée par le Conseil Départemental, par l'aménagement d'un terrain extérieur pour la rentrée de septembre 2024. Nous resterons attentifs sur l'avancée de ce sujet.

De plus, nous souhaitons répondre à la tribune de la majorité municipale, rédigée par Mme DUPARAY, notamment concernant les votes des points relatifs au budget communal. En effet, ayant participé à la commission finances, nous avons bien pris note et compris l'argumentaire développé par la 1^{ère} adjointe en charge des finances. Toutefois, le choix du vote de chaque conseiller municipal reste libre et lui appartient. Nous, membres de la minorité municipale, avons toujours refusé d'adopter une posture d'opposition. Nous avons pu faire part que nous n'étions pas favorables à cette augmentation de 5% des taux de fiscalité, en plus de la revalorisation forfaitaire de 7,1% des bases de taxe foncière (valeur locatives cadastrales) décidée par l'administration d'état des Finances Publiques. Il convient d'ailleurs de rapporter le montant de la recette complémentaire escomptée de 20.000€, aux résultats de clôture d'exercice 2022. Nous avons ainsi voulu privilégier pour l'immédiat l'incidence sur les ménages dans un contexte d'inflation, à l'intérêt justifié que cette augmentation peut représenter pour la capacité financière de la collectivité sur le long terme, et la réalisation des projets d'investissements.

L'unanimité ne se décrète pas, tant parmi les membres de la minorité municipale, que ceux de la majorité, dont un membre n'a pas voté non plus favorablement cette proposition d'augmentation des taux communaux. Mais, de là à en déduire qu'il y aurait des divergences dans votre équipe ?

Nous vous souhaitons un automne agréable.

Camille, Stéphane et Hélène

Les textes transmis sont repris dans leur intégralité et à l'identique :
leurs contenus engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Une nouvelle équipe pour le Conseil Municipal des Jeunes

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes se sont tenues le samedi 7 octobre 2023 dans la salle du Conseil de la mairie. Les jeunes Pencharçais (de 10 à 15 ans) ont été appelés aux urnes pour voter pour leurs représentants parmi les candidats déclarés : Antoine (14 ans), Maëlys (10 ans), Chloé (10 ans), Ilyes (10 ans) et Gaspard (10 ans).

Ont été élus pour un mandat d'une année (de gauche à droite sur la photo) : **Ilyes, Gaspard, Chloé et Antoine.**

Le premier Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le vendredi 13 octobre en présence de M. Guy Thomassin (Adjoint au maire) et de Mme Kelvine Rousseau (Conseillère Municipale chargée du CMJ).

Lors de cette séance, les jeunes élus ont approuvé le règlement intérieur et ont commencé à réfléchir aux projets à mettre en place pour ce début de mandat. Ils ont décidé d'organiser un **événement autour de Noël** pour les jeunes Pencharçais et réfléchissent à une action pour **leur participation à la future cérémonie du 11 novembre.**

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 8 novembre où Antoine, Chloé, Ilyes et Gaspard pourront organiser de manière concrète ces deux prochains événements.

Nous leur souhaitons une bonne installation dans leur fonction d'élus et nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite pour les nombreux projets qu'ils souhaitent concrétiser !



LOISIRS

Concours Bookface : le selfie qui défie l'imagination

Si vous êtes passionnés de lecture et que vous avez envie de partager votre dernier coup de cœur de manière créative, ne manquez pas le concours Bookface ! Entre le 1^{er} et le 13 décembre, venez participer à cette aventure amusante qui combine la littérature et la photographie d'une manière inédite.

Le concept est simple mais plein d'imagination : détourner la couverture d'un livre en la plaçant devant ou à côté de son visage ou de son corps pour réaliser un portrait photographique, tout en respectant au maximum les proportions, pour que l'illusion fonctionne au mieux.

Nous vous invitons à venir à la bibliothèque pour choisir le livre parfait, ou apporter le vôtre, et prendre la pose, ou si vous préférez, vous pouvez également nous envoyer votre propre création photo prise à la maison. Les bookface ainsi réalisés seront présentés le vendredi 15 décembre à partir de 20h30, à la salle des fêtes de Penchard.

C'est une compétition amicale et créative, ouverte à tous les âges. Des prix seront décernés aux meilleures photos dans deux catégories : les participants de moins de 12 ans et ceux de plus de 12 ans.

Pour plus d'informations ou pour réserver votre place à l'un de nos événements, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque de Penchard par e-mail à : mediatheque.penchard@paysdemeaux.fr.



Poèmes tout en vert : un recueil qui a émerveillé les petits et les grands

Le 22 septembre dernier, le recueil *Poèmes tout en vert* a été présenté aux Penchardais. Ce recueil, rédigé et illustré entre septembre 2022 et juin 2023, est le fruit du talent de 14 jeunes poètes en herbe. Leurs œuvres ont suscité l'admiration des parents, grands-parents, amis et de tous ceux présents pour cette occasion mémorable.



Les illustrations projetées ont ajouté une profondeur et une dimension artistique supplémentaires à la lecture des textes réalisée par nos jeunes poètes, devant une salle des fêtes bien remplie. Les applaudissements de l'auditoire ont été une reconnaissance bien méritée pour ce magnifique travail collectif. A l'issue de cette lecture, les jeunes penchardais ont pu recevoir chacun une version imprimée de l'ouvrage.

Le recueil est disponible en version numérique. Vous pouvez le télécharger au format PDF en vous rendant sur le site penchard.fr, rubrique "Bibliothèque". Pour ceux qui préfèrent avoir une version papier entre les mains, vous avez la possibilité de récupérer le dossier, ce qui vous permettra de faire imprimer l'ouvrage chez un professionnel. Il est important de noter que l'ouvrage est interdit à la vente, et sa distribution se fait uniquement à titre personnel.

Les bénévoles de la bibliothèque reprennent le chemin de l'école, le jeudi une fois par mois

La bibliothèque propose une sélection de livres soigneusement choisie aux élèves de Penchard. Cette initiative vise à encourager la lecture parmi les jeunes esprits curieux et à stimuler leur amour pour les livres.

Ces rencontres ne sont pas uniquement une occasion de prêter des livres. Elles permettent également aux plus jeunes de s'immerger dans des mondes imaginaires grâce à la lecture à voix haute.

Médiathèque du Pays de Meaux
PENCHARD

2023

20 septembre

18 octobre

22 novembre

13 décembre

ATELIER
Bulles ensemble

Par les bibliothécaires

De 10 à 15 ans - durée 2h
Salle des fêtes - sur réservation

mercredi à 15 h

Ateliers *Bulles ensemble* : création d'une BD inspirée

La bibliothèque de Penchard ouvre ses portes à un groupe dynamique de jeunes âgés de 10 à 15 ans pour une aventure créative passionnante, centrée sur le thème du "vivre ensemble".

Ces ateliers invitent les jeunes à explorer des sujets essentiels de la société à travers l'art captivant de la bande-dessinée.

Le tout premier atelier de cette série s'est tenu avec succès le 20 septembre dernier. Les jeunes participants ont eu la chance de travailler aux côtés de Franck Mézin, un illustrateur, graphiste et auteur de bande-dessinée.

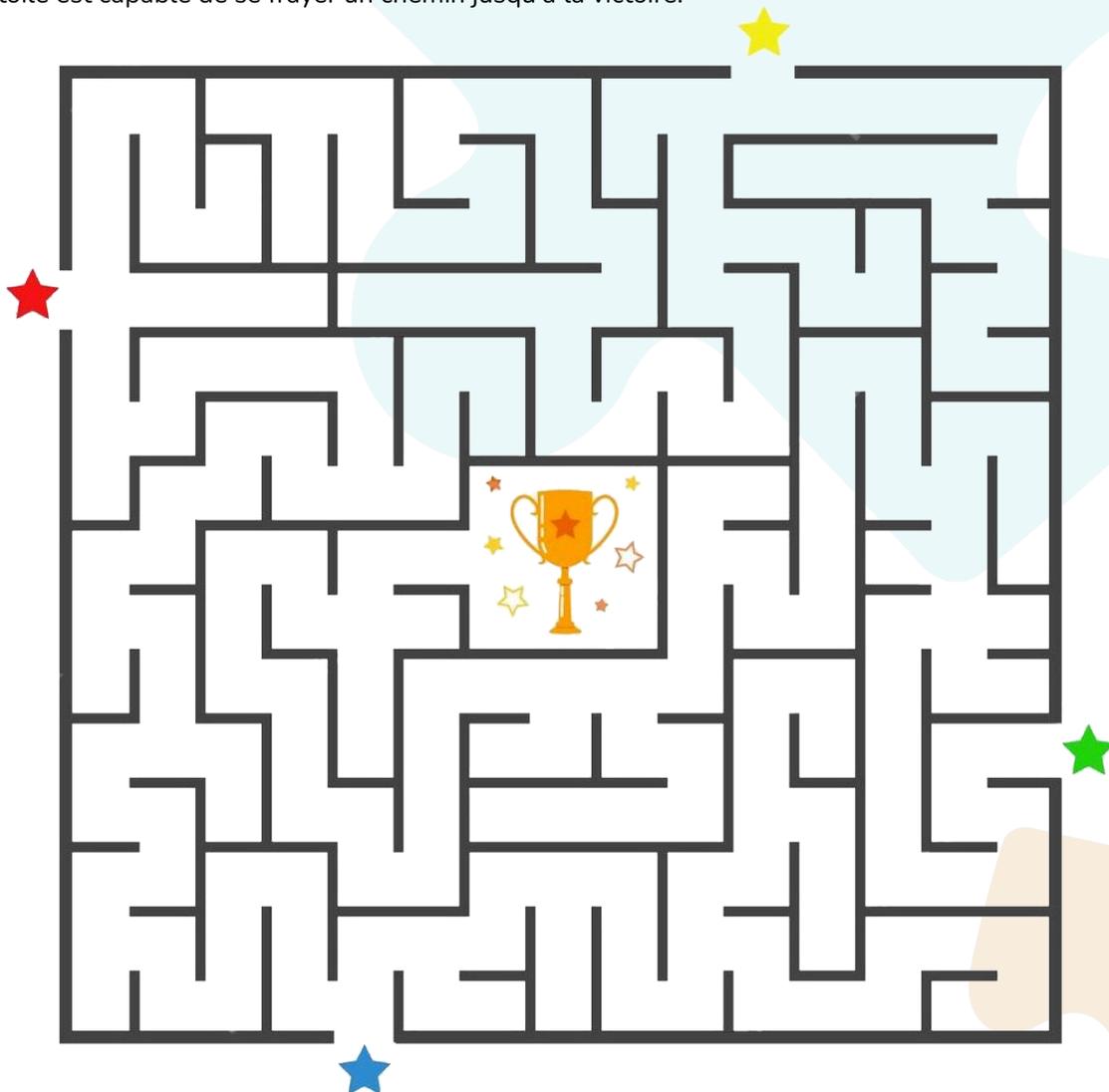
Sa présence a permis aux jeunes artistes de bénéficier de précieux conseils et de puiser dans son expertise pour donner vie à leurs idées.

L'enthousiasme suscité lors de ce premier atelier est palpable, et il est encore temps de vous joindre à cette aventure artistique. Quelques places sont disponibles. Les prochains ateliers sont prévus les mercredi 22 novembre et 13 décembre, avec six autres sessions programmées de janvier à juin.

Cherche la bonne étoile !

Une seule étoile saura rejoindre le centre du labyrinthe

Trouve quelle étoile est capable de se frayer un chemin jusqu'à la victoire.



SUDOKU 16 cases

Découpe et complète les cases vides de ce Sudoku pour toujours obtenir un animal différent sur chaque ligne verticale et horizontale ainsi que sur les 4 groupes de 4 cases.



CLAFOUTIS INDIVIDUELS POIRE ET CHOCOLAT

La saison des poires est arrivée !

Portions : 8 personnes Préparation : 10 min. Temps de cuisson : 35 min.

INGRÉDIENTS

- | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|
|  | 1
plaque de chocolat noir |  | 150 g
sucre |  | 2 c. à soupe
farine |
|  | 4
jaunes d'œufs |  | 1 boîte
lait Gloria non sucré (40 cl) |  | 4
blancs d'œufs montés en neige |
|  | 1
poire épluchée et coupée en petits cubes | | | | |

PRÉPARATION

- Mélanger tous les ingrédients, incorporer en dernier, délicatement, les blancs d'œufs montés en neige.
- Beurrer 8 ramequins allant au four, répartir 3 carrés de chocolat au fond de chaque ramequin. Ajouter quelques cubes de poire.
- Répartir la préparation par-dessus, à parts égales.
- Enfourner 35 minutes TH 6, en surveillant les dernières minutes de cuisson.
- Déguster tiède ou froid selon les goûts.

Bon Appétit



MAIRIE DE PENCHARD

1 place de la mairie
77124 PENCHARD

Horaires d'ouverture
Lundi et jeudi : 9h-12h

Mardi et mercredi :
9h-12h / 14h-18h

Vendredi :
9h-12h / 14h-16h

Samedi (*permanence des élus*) :
9h-12h

Contact

01 64 34 10 86
Urgence : 06 71 14 25 22

mairie@penchard.fr

www.penchard.fr

@penchard.mairie

BIBLIOTHÈQUE

Ouverte **mercredi & vendredi** de
16h30 à 19h, et le 1er **samedi** de
chaque mois de **10h à 12h**

EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :
Père Bruno BELTRAMELLI

06 36 41 69 65

bbeltramelli@wanadoo.fr

PHARMACIE

Dimanche, jours fériés et la nuit

Pharmacie de garde (*Jour*)
Pharmacie d'urgence (*Nuit*)

Trouver votre pharmacie :
www.monpharmacien-idf.fr
Ou contactez le **118 918**

Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie ou le commissariat** de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

DÉCÈS

ROUET Lucien
décédé le 29 septembre 2023

CLAVÉ Claudine
décédée le 21 septembre 2023

FAGOT Mauricette
décédée le 16 septembre 2023

NAISSANCES

BOUSSOC VERGNOL Gaël
né le 11 septembre 2023

H Aidant Eléna
née le 30 juin 2023

UNIONS

AUPETIT Florent & POVSE Candice
mariés le 2 septembre 2023

DE CARVALHO Eric & MORA Julia
mariés le 29 juillet 2023

HAGUENIER Maxime & HALNAIS Marine
mariés le 1er juillet 2023

CORNANO Fabrice & SAINT JULIEN
Jennifer
mariés le 10 juin 2023

AGENDA

HALLOWEEN (ALORS)
Mardi 31 octobre 2023

COMMÉMORATION
Samedi 11 novembre 2023

BROCANTE (ALORS)
Dimanche 26 novembre 2023

PÈRE NOËL À PENCHARD
Samedi 16 décembre 2023

Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 25 octobre 2023
Mercredi 22 novembre 2023
Mercredi 20 décembre 2023

NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :
Avenue Salvador Allende
01 60 23 32 17

Gendarmerie (Meaux) :
3 rue Noéfort
01 64 34 08 90

SOS Femmes (Meaux) :
01 60 09 27 99

Hôpital (Meaux) :
6-8 rue Saint-Fiacre
01 64 35 38 38

SOS Médecins : **3624**

Enfants en danger : **119**

Urgence sociale : **115**

Urgence (EU) : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

Editeur : Commune de Penchard,

1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

Responsable de la publication : M. le Maire de Penchard

Conception : Jérémy BARDEAU ; Jérôme QUELLIER

Rédaction, photos : Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en marge).

Dépôt légal à parution : Bibliothèque Nationale de France

Tirages : 500

Impression : Le Magasin Du Print (Neuilly Sur Marne - 93)

Distribution : Vos élus municipaux

Vous souhaitez publier ?

Vous souhaitez partager une idée, une expérience, un savoir-faire ou encore proposer vos talents de reporter/journaliste, le journal "Le Petit Penchardais" est à la disposition de tous les Penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro, merci de transmettre votre demande par email à l'adresse suivante : mairie@penchard.fr